

Réf. : MD / JC / MN / 2008-0825

Commission Formation

- **Prof. Michel DUCLOT**, responsable « formation »
- **Jacques CATHELINEAU** – Tél. 06 60 39 81 11
CTN - Chargé de mission 'formation »
Courriel : jacques.cathelineau@ffv.fr
- **Michèle NAKAGIRI**, assistante
Tél : 01.40.60.37.17 - Fax 01 40.60.37.37
Courriel : michele.nakagiri@ffv.fr

A Mesdames et Messieurs les

**Membres du conseil d'administration
Présidents des ligues
Présidents des comités départementaux
Responsables des comités régionaux de Formation**

**Copie :
Cadres techniques voile**

Paris, le 25 août 2008

**Objet : Diplômation d'assistant moniteur voile (AMV)
PJ : Dossier d'inscription**

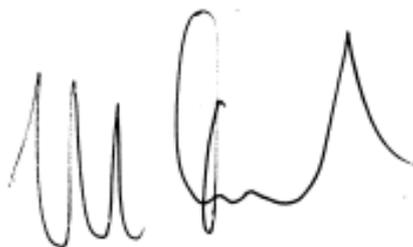
Chères et Chers Amis,

Après la signature par la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, de l'arrêté qui inscrit le certificat de qualification professionnelle **d'Assistant Moniteur Voile (AMV)** au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP), le second arrêté a été signé par la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et vient de paraître au journal officiel du 3 août, inscrivant le certificat d'AMV dans la liste des diplômes, titres et certifications professionnels autorisant l'enseignement **rémunéré** de la voile dans les conditions fixées par la Commission mixte paritaire du sport.

Les titulaires du diplôme de "Moniteur FFVoile" délivré depuis le 28 août 2007 peuvent obtenir **sur leur demande** le certificat d'AMV en complétant le dossier d'inscription joint, accompagné de la photocopie d'un permis de conduire les bateaux à moteur. Ces pièces sont à expédier à l'autorité qui a délivré le diplôme de "Moniteur FFVoile" (ligue régionale ou autorité nationale)

Les propositions de date et de compositions des jurys délivrant l'AMV devront être soumises à l'autorité nationale pour validation.

Je vous prie d'agréer, Chères et Chers Amis, l'expression de mes cordiales et sportives salutations.



Michel DUCLOT
Responsable de la Commission Formation